



POUR QUI, POURQUOI DES CENTRES DE FEMMES ? UNE FORME D'ORGANISATION FÉMINISTE AU TEMPS DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DES CRIMES CONTRE LES FEMMES

Marie CABADI

Doctorante, Université d'Angers, UMR TEMOS

Pourquoi développer des centres de femmes ? Marie Cabadi s'est penchée sur la nécessité ressentie par certaines féministes de se doter d'un local où se retrouver et se réunir pour faire vivre le mouvement de libération des femmes, ou encore de se rapprocher des femmes des quartiers dans lesquels s'organiser et proposer des services et de l'information féministe. Un travail fondamental à découvrir, car l'absence d'un lieu à soi, d'un lieu à elles, constitue pour les femmes un obstacle aux possibilités de solidarisation.

« Pour qui, pourquoi des centres de femmes ? » : ce sont quatre féministes françaises qui posent la question, fin 1977, aux lectrices de *La Revue d'en face*. Dans un long article appuyé sur leurs visites de lieux féministes à Paris, Toulouse, Marseille et Lyon, elles expliquent :

« Si l'idée d'avoir des centres, des maisons de femmes est aussi vieille que le mouvement lui-même, leur accouchement fut long et difficile. Alors que dans de nombreux pays d'Europe (Allemagne, Italie, Suisse, Angleterre), ils existent depuis quelques années, ici [en France], ils commencent seulement à voir le jour. »¹

En effet, depuis le début des années 1970, dans le sillage du renouveau des mouvements de femmes occidentaux, des lieux utilisant, indifféremment, les noms de centres de femmes, centres femmes, centres des femmes, maisons des femmes ou encore maisons de

femmes essaient en Europe de l'ouest. Cette forme d'organisation féministe, qui ambitionne d'offrir aux militantes « un lieu à elles, un lieu de reconnaissance, de retrouvailles et de lutte »², est d'une grande actualité lorsque se tient le Tribunal International des Crimes contre les femmes. Moins de deux mois après cet événement, à Genève, des féministes qui réclamaient à leur municipalité un local depuis 1975 passent à l'action : elles occupent, le 1er mai 1976, un commerce désaffecté, réclamant l'ouverture d'un Centre femmes³. À Rome, le 2 octobre 1976, des féministes occupent le palazzo Nardini, via del Governo Vecchio, et y installent une maison des femmes qui devient « durablement le symbole du féminisme romain »⁴. En Grande-Bretagne, où le phénomène a été plus précoce que dans d'autres pays européens, le magazine *Spare Rib* recensait déjà, en 1974, une dizaine de centres des femmes ; en 1978, une liste similaire en évoque trente-cinq, dont un

tiers se situent à Londres⁵. C'est à partir de cas britanniques, mais aussi belges et français que ce texte, appuyé sur une thèse de doctorat en cours cherchant à appréhender ce phénomène à l'échelle de ces trois pays, se propose de réfléchir aux raisons d'être, aux objectifs de ces centres et maisons des femmes, et à quelques manières dont les préoccupations des collectifs qui les animent ont pu nourrir et rencontrer celles qui ont traversé le Tribunal.

CONSTRUIRE UN MOUVEMENT

Pourquoi une telle multiplication de lieux aux noms similaires, à la même période, dans de si nombreuses villes ? Dans sa thèse sur les circulations transnationales entre féminismes états-unis, français et britanniques dans les années 1970, Tess Little observe que dans ces trois pays, les centres des femmes qui s'ouvrent ont des trajectoires et des fonctions assez proches⁶. Elle identifie quelques cas d'ins-

pirations directes, un lieu pouvant servir de modèle à d'autres, mais elle estime que la plupart de ces projets se justifient d'abord par l'identification d'envies et de besoins locaux, qui naviguent entre deux pôles : certaines féministes ressentent la nécessité de se doter d'un local où se retrouver et se réunir pour faire vivre le mouvement de libération des femmes, tandis que d'autres pensent crucial de se rapprocher des femmes des quartiers dans lesquels elles s'organisent, de leur apporter des services et de l'information féministe. L'appel d'un groupe, fin 1973, dans le journal bruxellois *Et ta sœur ?*, à ouvrir une maison des femmes illustre bien le désir de rencontres et d'échanges qui meut souvent les porteuses de ces projets :

« Si nous avons une maison à nous, où toutes pourraient venir sûres de rencontrer une copine, où on pourrait discuter, faire une bibliothèque, du thé ; obtenir ou donner des renseignements, des adresses ; où on ferait des réunions des ateliers et quoi encore ? »⁷

En tant que lieux de réunions récurrentes de groupes de femmes, ces centres et maisons des femmes participent à l'élaboration de la norme militante de la non-mixité. L'« entre-femmes » s'impose, dans un mouvement de transfert culturel transnational, dans les mouvements féministes au début des années 1970⁸. C'est cette même valorisation de la non-mixité qui, au Tribunal, fait exclure les journalistes masculins dès le premier jour⁹. Ce sont aussi des lieux de débat, à ce propos l'historienne Eve Setch a montré comment, au London Women's Liberation Workshop, un centre qui coordonne les nombreux petits groupes londoniens depuis 1970, quand le lieu est déclaré officiellement « *women-only* », réservé aux femmes, en 1973, les positions censément « séparatistes » d'une partie des animatrices du Workshop sont discutées et critiquées par des féministes qui s'auto-définissent de plus en plus comme féministes socialistes. Dans la revue féministe socialiste *Red Rag*, elles expliquent ainsi que « des affirmations violentes contre les hommes apparaissent régulièrement, de façon anonyme, dans le bulletin d'information [publié par le Workshop] ; des femmes accompagnées de garçons ont été empêchées d'entrer au centre des femmes de Kingsgate [à Londres],

des femmes du bureau du Workshop ont refusé de répondre à des hommes au téléphone, quand les demandes des hommes sont sincèrement solidaires avec le féminisme, ou posées de la part d'une féministe »¹⁰. Même si la distinction entre séparatistes d'un côté et socialistes de l'autre est moins nette que ces positionnements publics le laissent penser, comme l'a bien montré Setch, on comprend que la réponse apportée à la question du public visé par ces centres de femmes et la définition des règles d'accès à ces lieux participent à l'élaboration de tendances, de positions concurrentes, voire opposées au sein du mouvement de libération des femmes britanniques.

D'autres centres ont pour vocation de servir de lieu de rencontre à ces différentes sensibilités qui font la nébuleuse féministe : c'est par exemple l'objectif du Groupe de liaison et d'information femmes enfants, le GLIFE, un centre de femmes parisien qui, entre fin 1974 et l'été 1976, accueille régulièrement les réunions des Féministes révolutionnaires, de groupes de féministes latino-américaines ou anglophones, ou encore celles de la Ligue du droit des femmes. S'il avait été fondé par des Féministes révolutionnaires, à l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui en France le féminisme matérialiste¹¹, ce lieu cherchait aussi à accueillir les autres tendances parisiennes, comme les féministes dites lutte de classes, avec plus ou moins de succès. Parmi les événements plus ponctuels qui s'y déroulent, on note, lors d'un week-end fin mars 1975, la rencontre des différents groupes internationaux du Tribunal International des Femmes, dont l'idée est née à Francfort, et qui prépare ce qui devient l'année suivante le Tribunal de Bruxelles¹². Ces lieux de réunions, ancrés dans des désirs localisés de rapprochement entre groupes féministes déjà constitués, servent donc aussi de support à la construction et à la coordination d'un mouvement des femmes international.

FAIRE FACE AUX VIOLENCES

Ouvrir un centre des femmes, c'est également, pour ces féministes, un moyen de s'installer dans un quartier, souvent populaire, et d'essayer de s'ouvrir à des femmes qui n'ont pas encore rejoint le mouvement. C'est ce que semblait

vouloir faire le groupe des femmes de Chiswick, un quartier du nord de Londres lorsque, dès 1971, il obtient le prêt par la municipalité d'une maison destinée à la démolition. L'une des femmes du collectif, Erin Pizzey, raconte cette expérience dans un livre devenu un classique du féminisme des années 1970, *Crie Moins fort, les voisins vont t'entendre*, publié en anglais en 1974 et traduit en français l'année suivante. Elle y décrit le projet d'ouverture d'une maison ouverte aux femmes du quartier cherchant de l'aide, de l'accompagnement, ou simplement un endroit où passer un peu de temps, entre femmes : une description qui correspond à ce que l'usage appelle ensuite, en Grande-Bretagne, *women's centre*, mais que ce groupe choisit de nommer le Chiswick Women's Aid. D'après Pizzey, c'est en se confrontant aux problèmes qu'apportaient les femmes du quartier que les animatrices du lieu ont découvert les besoins d'hébergement de certaines, qui font face à des difficultés financières, mais aussi aux violences intra-familiales¹³. Par l'ouverture de ce centre, le groupe en vient à se spécialiser dans la défense de celles qu'on appelle alors les « femmes battues », sujet autour duquel se mobilisent, dans les années qui suivent, les nombreux refuges qui se créent au Royaume-Uni et qui reprennent l'étiquette *women's aid*. La même trajectoire de spécialisation progressive est encore possible au moment du Tribunal : ainsi, début 1976, un groupe d'étudiantes de l'université du Kent décide d'ouvrir un *women's centre*, un centre des femmes généraliste, ouvert à toutes, à Canterbury, au sud-est de l'Angleterre. Elles occupent pour cela un bâtiment en centre-ville, puis découvrent que les besoins locaux semblent avant tout être ceux d'un refuge, et se tournent, dans les mois qui suivent l'ouverture, vers le modèle du *women's aid*, abandonnant leur désignation initiale de centre des femmes¹⁴.

En Belgique aussi, deux catégories, les maisons des femmes d'un côté et les maisons de femmes battues de l'autre, émergent et se distinguent progressivement à la fin des années 1970. Les deux types de lieu conservent toutefois des liens importants : on le voit par exemple dans la rubrique « Incomplète », la liste d'adresses figurant dans chaque numéro de *Chronique féministe* au début des années 1980 : les maisons

des femmes sont rangées dans la catégorie « Accueil : maisons et cafés », mais les adresses de certaines, comme celles de Bruxelles, d'Arlon, de la Louvière, de Namur, ou du Centre des femmes de Louvain, figurent également dans la section « Femmes battues » de la catégorie « Aide et luttes ». Il peut s'agir du lieu de réunion du collectif qui organise le soutien aux femmes battues, comme c'est le cas à Bruxelles ou à Liège¹⁵. C'est aussi un moyen pour les refuges de garder leur adresse secrète, tout en diffusant une adresse publique où il est possible de prendre un premier contact pour obtenir de l'aide.

Certaines des animatrices de ces collectifs belges associent clairement le livre d'Erin Pizzey et le Tribunal, où la question des « femmes battues » a fait l'objet d'un atelier. L'expérience de Chiswick a été un des exemples clés à suivre dans la mise en place des refuges belges francophones. Ainsi, lorsque j'interroge une des fondatrices de la Maison des femmes de La Louvière, ensuite animatrice du refuge de la même ville, sur ses souvenirs du Tribunal, elle m'explique :

« Il y a des femmes du monde entier, je pense, qui sont venues à Bruxelles. Et puis j'ai surtout été marquée par Erin Pizzey, l'écrivaine, mais je sais pas si c'est, je ne me souviens plus, j'ai acheté son bouquin et tout, je ne me souviens plus si c'est elle qui avait ouvert les maisons là-bas, mais qui m'avait emballée, comme, ça c'est, c'est formidable, il faut une maison, c'est vrai, voilà »¹⁶

En France, dans les années 1970, les rapports sont moins étroits entre refuges et maisons des femmes, ces dernières étant moins développées qu'en Belgique ou au en Grande-Bretagne. Tout de même, la Ligue des droits des femmes, au sein de laquelle se développe SOS Femmes Alternatives, le premier refuge féministe parisien, inspiré par une rencontre avec Erin Pizzey, se réunissait, en 1975, au GLIFE¹⁷. Plus tard, au début des années 1980, lorsque qu'un groupe issu du Planning Familial de Cergy, une ville nouvelle de banlieue parisienne, décide de mettre sur pied un refuge destiné aux femmes victimes de violences, il l'accompagne d'une Maison des femmes, lieu public d'accueil, d'activités culturelles et d'accompagnement social, et dont le cœur est sa cafétéria¹⁸.

PRENDRE UN VERRE, SE RETROUVER, DANSER

On retrouve à Cergy l'idée que les maisons des femmes se veulent avant tout des lieux de sociabilité, de rencontres, de partage, de convivialité. Certaines, comme celle de Liège à la fin des années 1970, sont intrinsèquement associées à un café de femmes¹⁹. Ces sociabilités prennent aussi des formes plus ponctuelles, lors de fêtes, comme, par exemple celles qui clôturaient les journées du Tribunal, que Diana Russell et Nicole Van de Ven décrivent dans leur compte-rendu de la rencontre, publié en 1984 :

« Pour de nombreuses femmes, les moments les plus agréables du Tribunal étaient deux fêtes le samedi et le dimanche soir. [...] On a fini par organiser les deux fêtes du week-end dans la Maison des Femmes, qui était bien trop exiguë. Des centaines de femmes, lesbiennes et hétéro, ont dansé avec exubérance sur la musique des Flying Lesbians, et l'étroitesse des conditions n'a pas semblé gêner quiconque. Dans des situations où la langue et les différences culturelles peuvent obstruer la communication et les sentiments de solidarité, la musique, le change (le change ou l'échange ?) et la danse peuvent être beaucoup plus efficaces. La Maison des femmes ne sera plus jamais la même après sa première fête de femmes, et la même chose est vraie pour certaines des femmes de la fête »²⁰

Dans ces sociabilités, on retrouve une autre question qui traverse le Tribunal, comme elle occupe de plus en plus de féministes dans ces années là - y compris dans de nombreuses maisons des femmes - celle du lesbianisme et de l'oppression des lesbiennes. Déjà en 1977, l'article français ayant introduit cette réflexion s'interrogeait :

« [L]'expérience des homosexuelles pose certaines questions. Leur présence dans les centres est déterminante, comme si autour d'elles se soudait le désir de l'«entre-femmes », comme si elles freinaient les forces centrifuges qui poussent vers les lieux mixtes. Hasard si, là où elles s'affirment, les centres sont investis de l'intérieur, habités ? »²¹

Cette question reste ouverte, mais elle traduit aussi une interrogation à la

portée plus large : qui peuple le féminisme ? Quelles femmes s'en saisissent, et à qui s'adresse-t-il ? Posée localement, dans les lieux du militantisme féministe des années 1970, cette question, comme d'autres, résonne et s'affine par la confrontation avec l'expérience d'autres féministes rencontrées lors d'événements internationaux, dont le Tribunal de Bruxelles est un exemple majeur. ■

BIOGRAPHIE

Marie Cabadi est doctorante à l'université d'Angers (UMR TEMOS). Elle s'intéresse à l'histoire contemporaine des mobilisations féministes et LGBT en Europe occidentale, et en particulier à leurs manières de créer, d'occuper et d'utiliser des lieux.

- 1 ARCHAMBAULT, M., NAVARRO, E., PISSIER, C., POLAD, D., 1977, pp. 48-60.
- 2 *Ibid.*, 1977, p. 49.
- 3 TOPINI, C., SENTIS, I. S. D., 2021, pp.14-16.
- 4 GIOIA, A., 2021, p. 67. Toutes les traductions sont de l'autrice.
- 5 Women's Centres, *Spare Rib*, n°20, février 1974, p. 19 ; Women's Liberation Centres, *Spare Rib*, n°70, mai 1978, p. 19.
- 6 LITTLE, T., 2020, pp. 132-134. J'essaye également d'explorer cette question dans CABADI, 2022.
- 7 La maison des femmes, *Et ta sœur ?*, n°4, octobre 1973, p. 12. À propos de ce lieu, voir PLATEAU, 2021.
- 8 JACQUEMART, A., MASCLÉ, C., 2017, pp. 221-247.
- 9 Des féministes belges, co-fondatrices de la Maison des femmes de Bruxelles, voient dans cette exclusion la trace d'une pratique américaine trop inflexible de la non-mixité, qu'elles

BIBLIOGRAPHIE

- ABREU, M., « De quelle histoire le "féminisme matérialiste" (français) est-il le nom ? », *Comment s'en sortir ?*, n°4, 2017, pp. 55-79 [en ligne] : <https://commentssortir.files.wordpress.com/2017/04/css4-2017-abreu-de-quelle-histoire4.pdf>.
-
- ARCHAMBAULT, M., NAVARRO, E., PISSIER, C., POLAD, D., « Pour qui, pourquoi des centres de femmes ? », *La Revue d'en face*, n°2, nov. 1977, pp. 48-60.
-
- CABADI, M., « Maisons et centres des femmes des années 1970 et 1980. Entre Belgique, France et Grande-Bretagne, une catégorie transnationale de l'action féministe », in Groupe d'études doctorales sur le Genre (Lille) (éd.), *Genres et militantismes. Pluralité des formes de mobilisations féministes et LGBTQ+*, Joinville-le-Pont, Double Ponctuation, 2022, pp. 219-242.
-
- DENIS, M., VAN ROKEGHEM, S., *Le féminisme est dans la rue : Belgique 1970-1975*, Bruxelles, Politique & Histoire, 1992.
-
- GAILLOCHET, M., *Féminisme et innovation : "une maison de femmes en ville nouvelle"*, Mémoire de maîtrise, Université Paris VIII, Saint-Denis, 1987.
- GIOIA, A., *L'Università delle donne. Esperienze di femminismo a Roma (1979-1996)*, Rome, Donzelli editore, 2021.
-
- GIACINTI, M., « Le Tribunal international des crimes contre les femmes (mars 1976). Un moment clé dans la conceptualisation du féminicide ? », *Cahiers du Genre*, n°73, 2022, pp. 85-110.
-
- GRANIER, M.-F., « Le café des femmes de Liège : un lieu unique ! (1978-1984) », *Analyse de l'IHOES*, n°151, 2015, [en ligne] : http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse151.pdf.
-
- JACQUEMART, A., MASCLÉ, C., « Mixités et non-mixités dans les mouvements féministes des années 1968 en France », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°46, 2017, pp. 221-247.
-
- LITTLE, T., *The Women's Liberation Movement in Transnational Perspective: The US, UK, and France, 1967-79*, Thèse de doctorat, Université d'Oxford, Oxford, 2020.
- PAHL, J. M., *A Refuge for Battered Women: A Study of the Role of a Women's Centre*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1978.
-
- PIZZEY, E., *Crie moins fort, les voisins vont t'entendre*, Paris, Des femmes, 1975.
-
- PLATEAU, N., « Un printemps soudain - La Maison des femmes à Bruxelles (1974-1979) », *Politique*, 8 mars 2021, [en ligne] : <https://www.revuepolitique.be/un-printemps-soudain-la-maison-des-femmes-a-bruxelles-1974-1979/>.
-
- RUSSELL, D., VAN DE VEN, N., *Crimes Against Women: Proceedings of the International Tribunal*, East Palo Alto, Frog in the Well, 1984.
-
- SETCH, G. G., « The Face of Metropolitan Feminism: The London Women's Liberation Workshop, 1969-79 », *Twentieth Century British History*, vol. 13, n°2, 2002, pp. 171-190.
-
- TOPINI, C., SENTIS, I. S. D., « 'Notre histoire compte' : Transmettre l'histoire des mouvements féministes et lesbiens à Genève », *GLAD! Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, n°11, 2021.

considèrent étrangère au mouvement des femmes belges. Voir : DENIS, VAN ROKEGHEM, 1992, pp. 201-202

- 10 Alexander, Sally, O'Sullivan, Sue, *Sisterhood Under Stress*, *Red Rag*, n°8, février 1975, p. 20, cité par SETCH, 2002, p. 188.
- 11 ABREU, M., 2017, pp. 55-79.
- 12 *GLIFE Informations*, n°1, 1er mars 1975, p. 1.
- 13 PIZZEY, 1975, pp. 17-27.
- 14 PAHL, J. M., 1978.
- 15 PLATEAU, *op. cit.* ; Granier, *op. cit.*
- 16 Entretien avec Christiane Rigomont, 22 février 2022.
- 17 À propos du rôle de cette association dans l'action française contre les violences faites aux femmes, voir le témoignage de Toby Gemperle Gilbert, ainsi que GIACINTI, 2022.
- 18 GAILLOCHET, M., 1987, p. 37, p. 44.
- 19 GRANIER, M.-F., 2015.
- 20 RUSSELL, VAN DE VEN, 1984, p. 7.
- 21 ARCHAMBAULT, M., NAVARRO, E., PISSIER, C., Polad, D., *op. cit.*, p. 57.